



Culoz-Béon, le 28 mai 2026

Objet : Réunion du Conseil municipal pour l'élection des délégués sénatoriaux

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil municipal,

Les Conseils municipaux sont convoqués, le 5 juin 2026, par décret du Gouvernement en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs qui se tiendront le 27 septembre 2026.

Il m'appartient de fixer le lieu et l'heure de la réunion en ce qui concerne le Conseil municipal de Culoz-Béon. Cette réunion se tiendra :

**Le vendredi 5 juin 2026 à 18h30  
A la salle de Conseil municipal de Culoz-Béon**

Je vous remercie par avance de bien vouloir participer à cette séance qui comporte un seul point à son ordre du jour, à savoir :

**Désignation des délégués du Conseil municipal et de ses suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux**

Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 et son annexe 2 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire.

Concernant Culoz-Béon, devront être élus 15 délégués et 5 suppléants.

Pour votre information, vous trouverez ci-joint la circulaire ministérielle du 6 mai 2026 relative au point inscrit à l'ordre du jour. Je vous invite à notamment prendre connaissance de son article 5 en ce qui concerne les Communes de 1000 habitants et plus et de moins de 9000 habitants. Il détaille les modalités de la désignation. En particulier, les listes de candidats devront être déposés auprès du Maire en début de séance.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil municipal, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,  
Pour le Maire empêché,  
Le Premier Adjoint au Maire,  
Claude FELCI



**Commune de Culoz-Béon**

46 rue de la Mairie 01350 CULOZ-BEON

☎ 04 79 87 00 29 – [mairie@culoz-beon.fr](mailto:mairie@culoz-beon.fr)

[www.culoz-beon.fr](http://www.culoz-beon.fr) – suivez les nouvelles de la commune sur

